

**PRÉFET DU NORD  
PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS**

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES  
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**COMMUNES D'OSTRICOURT (Nord), EVIN-MALMAISON ET LEFOREST (Pas-de-Calais)**

**PROJET DE RENATURATION DU FILET MORAND SUR LES COMMUNES D'OSTRICOURT (NORD),  
EVIN-MALMAISON et LEFOREST (PAS-DE-CALAIS)  
PORTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN ET LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE-CAREMBAULT**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement, du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté interpréfectoral du **21 juillet 2015**, une enquête publique unique, relative au projet de renaturation du Filet Morand, préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, parcellaire, portant sur la demande d'autorisation au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement (Loi sur l'eau) et sur la demande de déclaration d'intérêt général, aura lieu, pendant 33 jours consécutifs, du 10 août au 11 septembre 2015 inclus.

Ce projet a pour objectif de résoudre les dysfonctionnements hydrauliques (réduire et supprimer les débordements, les rejets au milieu récepteur et amélioration de la station d'épuration de Courcelles-les-Lens) en déconnectant le Filet Morand du réseau d'assainissement, de renaturer ce cours d'eau et de le mettre en valeur. Il concerne également la création de zones d'expansion de crues (ZEC) afin de permettre de tamponner les eaux de pluies et de lutter contre le risque d'inondation.

Cette enquête se déroulera sur les communes d'OSTRICOURT (Nord), EVIN-MALMAISON et LEFOREST (Pas-de-Calais).

Monsieur Louis WALLE, directeur du centre d'information et d'Orientation, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement de Monsieur WALLE, la conduite de cette enquête sera confiée à Monsieur Georges ROOS, conseil d'entreprise indépendant, retraité, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les pièces exigées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises dont notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale correspondant, en mairies des communes d'OSTRICOURT, EVIN-MALMAISON et LEFOREST, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de LEFOREST. L'avis de l'autorité environnementale est également consultable sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) : Publications / Consultation du public / Avis de l'autorité environnementale / Déclaration d'utilité publique) et de la Préfecture du Nord (<http://www.nord.gouv.fr> : Politiques-publiques -Environnement -Information et participation du public - Déclarations d'utilité publique).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations :

- le lundi 17 août 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie de Leforest
- le mercredi 19 août 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie d'Ostricourt
- le vendredi 21 août 2015 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Evin-Malmaison
- le samedi 5 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie de Leforest
- le mardi 8 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 en mairie d'Evin-Malmaison
- le mercredi 9 septembre de 9h00 à 12h00 en mairie de Leforest
- le vendredi 11 septembre de 14h00 à 17h00 en mairie d'Ostricourt

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, 242 boulevard Schweitzer, BP 129, 62253 HENIN-BEAUMONT CEDEX, Tél. : 03 21 79 13 79 ou à la Communauté de Communes Pévèle-Carembault, Hôtel de Ville, Place du Bicentenaire, BP 63,59710 PONT-À-MARCQ, Tél. : 03 20 41 26 48.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies des communes d'OSTRICOURT, EVIN-MALMAISON, LEFOREST, en Préfecture du Nord et en Préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur les sites internet de la Préfecture du Pas-de-Calais et de la Préfecture du Nord.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI – BPUPE) ou à la Préfecture du Nord (DCRT).

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, et le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Pévèles Carembault se prononceront, par une déclaration de projet et dans un délai qui ne peut excéder six mois, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

A l'issue de l'enquête publique unique, le Préfet du Nord et la Préfète du Pas-de-Calais statueront par arrêtés interpréfectoraux sur l'utilité publique de l'opération, sur la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet, ainsi que sur les demandes d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.